Département de Maine-et-Loire

Commune de LOIRÉ

-=-=-=-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2017

****

L'an deux mil dix-sept, le douze du mois de juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOIRÉ, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques ROBERT, maire, en suite de sa convocation en date du 5 juillet 2017.

Présents : M. Joseph GAUTIER, premier adjoint, Mme Patricia MAUSSION deuxième adjointe, M. Gilles HAMARD, troisième adjoint, Mme Michèle RICOU, quatrième adjointe, M. Jérôme GAUDIN, M. Philippe COCANDEAU, Mme Angélique PLOQUIN, Mme Annick GAILLARD, Albin DE MACEDO, M. Pascal DUFOUR, Mme Josette SIMON, Mme Fanny NOYER, M. Dominique MAROL.
Excusé : M. Benoît HAMARD.

Mme Angélique PLOQUIN est nommée secrétaire de séance, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

o*o*o*o*o*o*o*o

Compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.
Il est approuvé à l'unanimité.

Emprunt pour des travaux d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en avoir délibéré,
DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine l'attribution d'un prêt destiné à financer les travaux d'investissement 2017 :

Montant	:	150 000 €
Taux fixe	:	0,93 %
Périodicité	:	Trimestrielle
Durée	:	10 ans
Remboursement	:	Échéances Constantes
Frais dossier		150€ prélevé par le principe du débit d'office lors de la mise en place.

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,
CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jacques ROBERT, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la délibération du 16 avril 2015 arrêtant le tableau des effectifs,
VU l'avancement de grade de *Mme Valérie ADAM-BAULU*, auparavant adjoint administratif principal de 2ème classe, qui est passée adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er juillet 2017,
VU le reclassement des fonctionnaires de catégorie C au 1er janvier 2017,
ARRÊTE comme suit le tableau des effectifs du personnel communal, à savoir :

EMPLOI	EFFECTIF	DURÉE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Filière administrative			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Temps complet	Poste titulaire *Effet au 1er juillet 2017*
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	17,60/35ème	Poste contractuel *Effet au 1er janvier 2017*
Filière technique			
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Temps complet	Poste titulaire *Effet au 1er janvier 2015*
Adjoint technique	1	Temps complet	Poste titulaire *Effet au 1er janvier 2017*
Adjoint technique	1	5/35ème	Poste contractuel *Effet au 1er janvier 2017*
Adjoint technique	1	4,61/35ème	Poste contractuel *Effet au 1er janvier 2017*

Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

Convention d'occupation de locaux entre la commune et le Syndicat Intercommunal du Candéen pour le Relais Assistantes Maternelles.

Le Maire rappelle qu'au regard de ses statuts, le Syndicat Intercommunal du Candéen (SIC) gère la compétence petite enfance. Dans ce cadre, il confie, par marché de prestations de service, la gestion du Multiaccueil et du Relais Assistants Maternels (RAM) à la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) jusqu'au 31 décembre 2018.
Des activités du RAM sont organisées tous les 15 jours dans chaque commune du candéen. Pour ce faire, chaque commune (sauf Candé) met à disposition des locaux communaux.
La compétence petite enfance étant gérée par le SIC, le Président a proposé que les communes signent dans un premier temps avec le SIC une convention d'occupation de locaux et que le SIC signe dans un second temps avec la MFAM une convention d'occupation de locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la délibération du Syndicat Intercommunal du Candéen du 20 juin 2017 acceptant les termes des conventions,
APRES en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation de locaux du RAM avec le SIC.

Questions et informations diverses.

- Yannis GEMIN et Michelle LEMAY, du GAEC GEMIN/LEMAY, sont venus en début de réunion présenter leur projet de rapatriement et d'extension de leur exploitation agricole (production bovine et porcine) à la Plinneraie. Le début des travaux est prévu en fin d'année mais auparavant, ce dossier sera soumis à enregistrement et le conseil municipal devra donner son avis.
- Achat par la commune d'un terrain près de l'ancienne coopérative Terrena rue des Hirondelles pour l'accès à la parcelle où sont prévus les logements « Vivre son âge » : le propriétaire a confirmé son accord pour vendre une parcelle d'environ 700 m² à 16,00 € le m².
- Téléphonie mobile : l'opérateur ORANGE est passé pour revoir les 2 sites d'implantation du pylône. Il accepte l'emplacement près de la station d'épuration mais cela nécessite de déposer un permis de construire à cause de la hauteur et de l'emprise au sol plus importante.
- Pour faire suite à la demande du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour le centre de loisirs, une visite de sécurité a eu lieu le 4 juillet à la salle des Acacias. Il manque une seconde porte de service dans la salle qui n'a pas été rénovée. Des devis ont été demandés aux artisans.
- Joseph GAUTIER fait un point sur les travaux en cours dans le bar et la petite salle de la mairie.
- Les travaux de voirie définitive au lotissement « Le Clos des Frênes » vont commencer *entre le 2 et le 16 octobre 2017* et devraient durer entre 4 et 5 semaines.
- L'association Initiatives en Pays Candéen a envoyé un courrier au Maire pour le remercier d'avoir mis gratuitement à sa disposition la salle de sports pour la randonnée semi-nocturne du samedi 13 mai 2017.
- Le Moto Club Tudoù Mat a demandé l'autorisation de traverser Loiré dans le cadre d'une randonnée motos organisée *le samedi 23 septembre 2017* de Casson (44) jusqu'à Sainte Suzanne et Chammes (53).
- L'école de musique de l'Anjou Bleu a réservé la salle de la mairie pour *le samedi 7 avril 2018.*
- L'épicerie « chez Francette » ferme définitivement le 13 juillet. Une réflexion est en cours pour le portage des repas. Pour le dépôt de pain, c'est la boulangerie de Sainte Gemmes d'Andigné (GABILLARD) qui viendra provisoirement assurer la vente dans le bureau de l'ancien garage, tous les jours de 9h à 11h, sauf le jeudi.
- La préfecture a envoyé des affiches et plaquettes visant à sensibiliser les particuliers sur les effets négatifs pour la qualité de l'air du brûlage à l'air libre des déchets verts et rappelle qu'un arrêté pris en février 2013 interdit le brûlage des déchets verts en Maine-et-Loire.
- La commune renonce à exercer son droit de préemption sur le bien cadastré AI 240 situé 10 Chemin du Haut Village (le maire, concerné par ce bien, ne prend pas part à la décision).